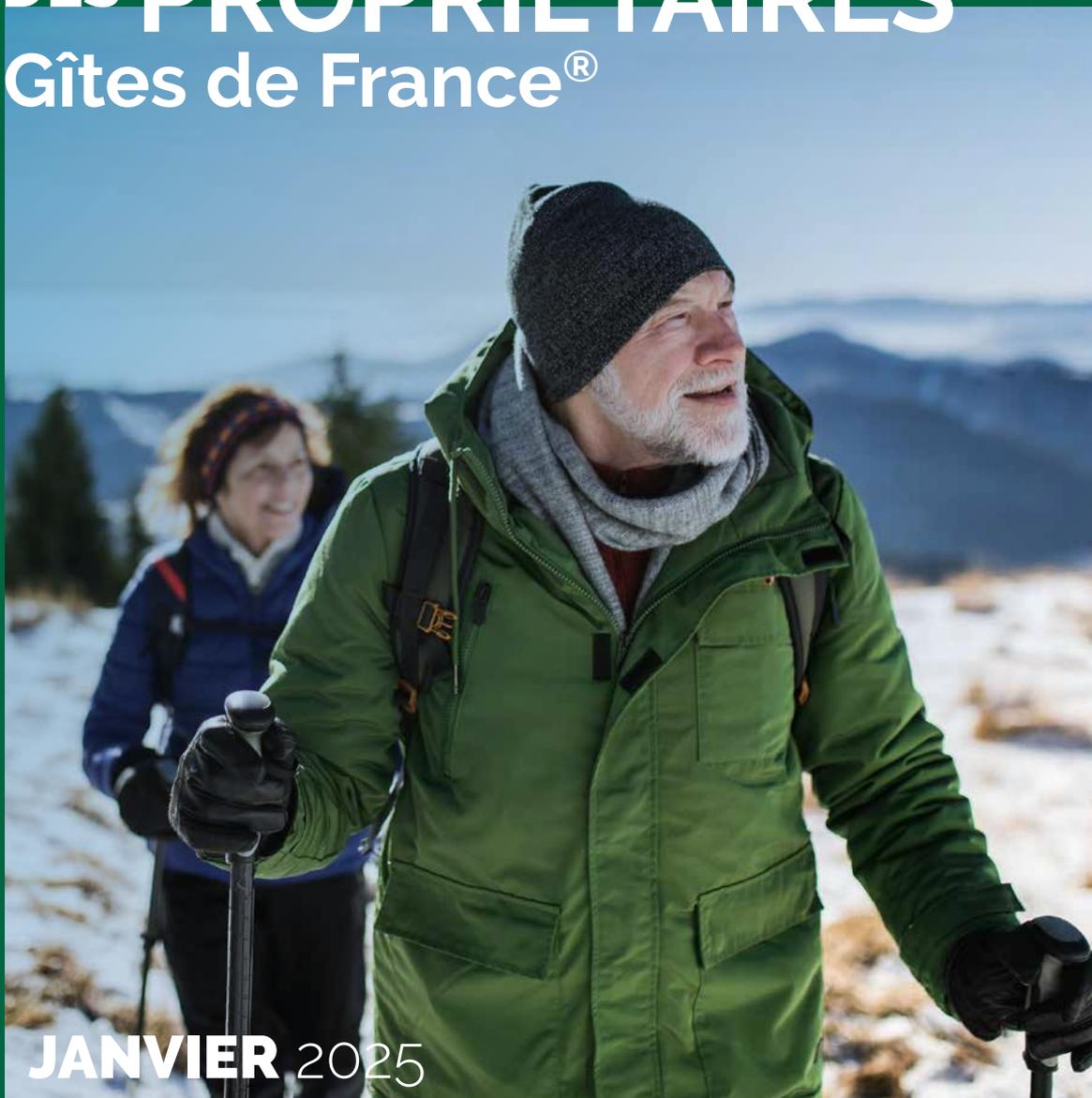


Côté Gîtes

LE JOURNAL
DES PROPRIÉTAIRES
Gîtes de France®



JANVIER 2025



70 ANS
Et toujours
un grand OUI!



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,
chers propriétaires,

En ce début d'année, c'est avec un immense plaisir que je vous adresse, au nom du conseil d'administration national et de toute l'équipe salariée nationale, mes vœux les plus sincères de santé, de succès et de prospérité. Que 2025 soit une année pleine de réussites personnelles mais aussi de solidarité et d'engagement pour notre mouvement.

Nous avons plusieurs dossiers sur lesquels nous devons rester vigilants. Parmi ceux-ci, la **loi Le Meur**, qui touche de près notre secteur, continue de susciter de nombreuses discussions et des inquiétudes. Nous avons travaillé activement en concertation avec les pouvoirs publics pour faire entendre notre voix et garantir que cette législation prenne en compte les spécificités de nos activités. Il est primordial que nous restions mobilisés pour suivre de près les évolutions réglementaires, que ce soit au niveau local ou au niveau national.

Autre dossier : **la taxe d'habitation et la CFE** qui restent un sujet majeur pour beaucoup d'entre nous.

En outre, cette année marque un événement important pour notre association : nous fêterons notre 70^e anniversaire !

Ce moment de célébration est l'occasion de revenir sur le chemin parcouru depuis que le Sénateur Émile Aubert a lancé l'idée du premier gîte rural, de rappeler les valeurs qui nous unissent et de projeter ensemble notre mouvement vers l'avenir. Nous préparons plusieurs événements et initiatives pour marquer ce moment et renforcer notre cohésion sur l'ensemble du territoire.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement continu afin d'accueillir les vacanciers et leur faire découvrir nos régions. C'est grâce à vous tous que nous pouvons continuer à porter haut les valeurs de notre belle marque dans un marché très concurrentiel.

Je vous invite à lire avec attention les articles qui suivent pour en savoir davantage sur toutes les autres actions en cours.

Avec mes plus chaleureux vœux.

Sylvie Pellegrin

Présidente de la Fédération Nationale Gîtes de France®



OUI,

POUR UNE NOUVELLE ANNEE de rencontres et de convivialité



En 2025, nous fêtons nos 70 ans :
70 ans à vous offrir des moments uniques,
70 ans à vous accueillir chez nous,
70 ans... et toujours un grand Oui !

Merci de faire partie de notre belle histoire.
Très belle année !

www.gites-de-france.com



70 ANS
Et toujours
un grand oui !



SOMMAIRE

ACTUS DU RÉSEAU

— Page 5 —

MARQUE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS - 6
70 ANS, JEU CONCOURS - 7

ACTUS DU TOURISME

— Page 10 —

TOURISME DE DEMAIN - 11
RÉGIME MICRO-BIC - 13
LOI LE MEUR : LES POINTS CLÉS - 14

OUI À UNE MARQUE RESPONSABLE

— Page 18 —

NOS VIDÉOS "DÉVELOPPEMENT DURABLE" - 19
CHALLENGE "METS TES BASKETS" - 21

SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES

— Page 23 —

LIVRET D'ACCUEIL NUMÉRIQUE - 24
FORMATION PERMIS D'EXPLOITATION - 26

À LA RENCONTRE DES CLIENTS

— Page 27 —

PARTENARIAT CSE DES ENTREPRISES - 28
CALENDRIER DE L'AVENT INSTAGRAM - 29
PLAN DE COMMUNICATION 2025 - 30

À LA DÉCOUVERTE DE NOS TERRITOIRES

— Page 32 —

LE CHÂTEAU DE CHAMBORD - 33

LE COIN DES EXPERTS

— Page 36 —

PROTÉGER LA FAUNE LOCALE - 37
ACCUEIL DES ANIMAUX - 40



ACTUS DU RÉSEAU



© iStock | Vladans





MARQUE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS



Marque Préférée des Français

Nous avons une très bonne nouvelle à vous annoncer : Gîtes de France® a été élue "Marque Préférée des Français" dans la catégorie "location d'hébergements entre particuliers"*.

Nous arrivons sur la première place du podium en obtenant le plus grand nombre de "J'aime" après une étude réalisée du 19 au 20 juin 2024, sur le panel d'OpinionWay, auprès d'un échantillon représentatif de 1114 personnes de la population française de 18 ans et plus, devant Airbnb (n° 2) et Booking.com (n° 3).

Cette récompense reflète l'engagement des équipes, ainsi que celui des propriétaires, pour faire de chaque séjour un moment de partage unique. Un grand merci à tous les membres de notre réseau pour leur implication quotidienne, qui rend ce succès possible.

Étude OpinionWay :

- 1 114 RÉPONDANTS - JUIN 2024
- > CATÉGORIE LOCATION D'HÉBERGEMENTS

Téléchargement du logotype :

- "MARQUE PRÉFÉRÉE
DES FRANÇAIS"





70 ANS, JEUX CONCOURS



Gîtes de France® fête ses 70 ans : une année riche en événements !

L'année 2025 marque un tournant pour Gîtes de France®, nous célébrons les 70 ans de la marque. Pour marquer le coup, de nombreuses animations ont été mises en place. Nous souhaitons remercier nos vacanciers, nos propriétaires et les collaborateurs, sans qui cette histoire n'aurait pas pu être possible.

Trois jeux concours pour fédérer :

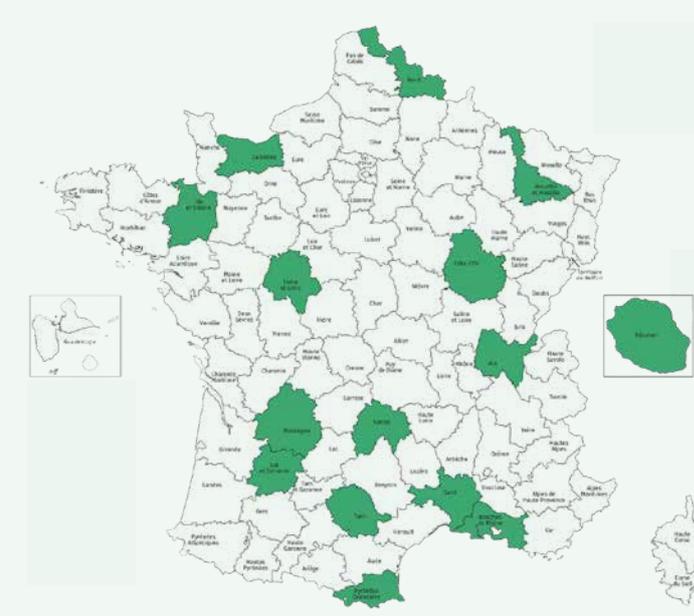
Tout d'abord, nous avons trois jeux concours tout au long de l'année :

- **En janvier**, les vacanciers tenteront de remporter des cartes cadeaux Gîtes de France® pour leurs futures escapades.
- **En mai**, les propriétaires auront la chance de gagner des lots grâce à nos partenaires.
- **En octobre**, nos collaborateurs pourront concourir et tenter de gagner des séjours dans des hébergements Gîtes de France®.





70 ANS



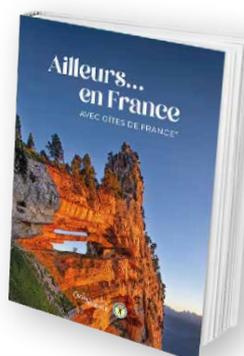
1. **Bouches-du-Rhône** du 20 au 31 mars
2. **Gard** du 3 au 14 avril
3. **Pyrénées-Orientales** du 17 au 28 avril
4. **Moselle** du 7 au 11 mai
5. **Meurthe-et-Moselle** du 12 au 19 mai (Congrès)
6. **Côte d'Or** du 22 mai au 2 juin
7. **Ain** du 5 au 16 juin
8. **Cantal** du 19 au 30 juin
9. **Tarn** du 3 au 15 juillet
10. **Lot-et-Garonne** du 18 au 28 juillet
11. **Indre-et-Loire** du 28 août au 8 septembre
12. **Calvados** du 11 au 22 septembre
13. **Nord** du 25 septembre au 6 octobre
14. **Ille-et-Vilaine** du 9 au 20 octobre
15. **Dordogne** du 23 octobre au 3 novembre
16. **Universités d'Automne**
17. **La Réunion** dates à définir

Un voyage à travers la France :

Nous voulons aussi mettre en avant la diversité des paysages français et de nos hébergements. Gîtes de France® a co-créé un livre photos avec l'agence de photographes Only France : "Ailleurs... en France avec Gîtes de France®" mais également une exposition itinérante.

Dans ce livre, les photos mettront en avant des lieux français où l'on se croirait à l'étranger, une invitation à (re)découvrir l'Hexagone sous un nouvel angle.

Ailleurs... en France avec Gîtes de France®, c'est aussi une exposition photographique à la découverte d'une France aux trésors exceptionnels, aux richesses insoupçonnées ! Certaines photos du livre vont être utilisées pour l'exposition photo itinérante. Celle-ci va traverser les régions



françaises à partir du mois de Mars ! Cette exposition itinérante permettra à un large public de découvrir des lieux inédits du territoire, associés à des hébergements d'exception Gîtes de France®.



Parcours et panneau (extrait) de l'exposition photo "Ailleurs... en France avec Gîtes de France®"
 Le livre "Ailleurs... en France" : 144 pages à la découverte des trésors du terroir français et de nos hébergements • 43 photos "Ailleurs... en France" • 13 photos de nos hébergements : reprise des photos des panneaux de l'exposition)



70 ANS



Le 18 mai prochain, un pique nique géant aura lieu :

Tous les propriétaires Gîtes de France® auront l'opportunité de se retrouver dans différents lieux des départements. Ils pourront donc se rencontrer, échanger, se conseiller. Convivialité assurée !

Enfin, pour ce 70^e anniversaire, nous souhaitons que chaque collaborateur du réseau puisse s'engager autour d'une cause :

Les collaborateurs Gîtes de France® participeront donc à une journée solidaire organisée par leur département. Cela montre l'engagement de notre marque et l'importance qu'elle porte aux valeurs humaines et environnementales.

L'année 2025 s'annonce chargée d'événements et de convivialité à l'occasion de nos 70 ans ! Nous reviendrons vers vous très prochainement avec plus de détails sur chacune des animations proposées.

Pour célébrer notre anniversaire en 2025, nous avons besoin de vous !

Nous savons que notre réseau regorge d'histoires incroyables, drôles, émouvantes ou simplement inoubliables, vécues au fil des années.

Nous aimerions que vous partagiez ces moments uniques avec nous ! Ils pourraient bien être mis à l'honneur dans une vidéo spéciale dédiée à cet anniversaire...

Vous avez une anecdote en tête ?

Remplissez le formulaire en flashant ce QR code (et n'hésitez pas à en compléter plusieurs si vous avez plusieurs pépites à raconter).





ACTUS DU TOURISME



Bordeaux, ville d'art et de vin
© iStock | Gim42





TOURISME DE DEMAIN



L'avenir du tourisme et des voyages : un regard vers l'avenir

L'article explore les tendances et perspectives pour le tourisme, mettant en avant l'impact des technologies, des changements culturels et des priorités économiques. Les grandes thématiques abordées incluent :

Expériences virtuelles et métavers :

Les destinations touristiques adoptent des plateformes immersives pour offrir des expériences en réalité virtuelle. Par exemple Disney et Yas Island, qui utilisent la technologie pour permettre des visites à distance.

Robotique et IA :

Des innovations comme les robots autonomes ou humanoïdes enrichissent l'expérience des visiteurs, offrant des interactions futuristes et améliorant l'efficacité.

Tourisme culturel et autochtone :

La demande croissante pour des expériences authentiques favorise le tourisme axé sur les cultures autochtones et les traditions locales.





TOURISME DE DEMAIN



Taxes touristiques et durabilité :

Certaines destinations introduisent des redevances pour gérer le surtourisme, comme au Bhoutan ou à Venise, afin de préserver le patrimoine et l'environnement.

Combinaison de vie urbaine et nature :

Les voyageurs recherchent des séjours mêlant dynamisme urbain et tranquillité naturelle, illustrés par des initiatives comme le glamping* à New York.

Voyages axés sur le bien-être :

Depuis la pandémie, les séjours mettant l'accent sur la méditation, le yoga et le ressourcement personnel gagnent en popularité.

Narration numérique et contenu interactif :

Les applications mobiles, la réalité augmentée et les cartes interactives redéfinissent l'engagement des visiteurs, rendant les expériences de voyage plus dynamiques et éducatives.

L'article conclut que l'avenir du tourisme sera marqué par l'innovation, la durabilité, et une attention accrue au bien-être personnel et à l'authenticité, reflétant une industrie en constante adaptation aux attentes des voyageurs.

Pour en savoir plus :

● [LIEN](#)
> [ARTICLE COMPLET](#)



RÉGIME MICRO-BIC



Régime micro-BIC

Les seuils et abattements changent, mais pas les obligations comptables.

Année 2025 :

À compter de revenus locatifs de l'année 2025 (qui seront à déclarer en 2026), les seuils et taux d'abattement applicables aux meublés changent dans les conditions fixées par la loi Le Meur du 19 novembre 2024. En revanche des obligations comptables afférentes à ce régime sont identiques à celles des années antérieures.

Livre-journal des recettes et registre des achats :

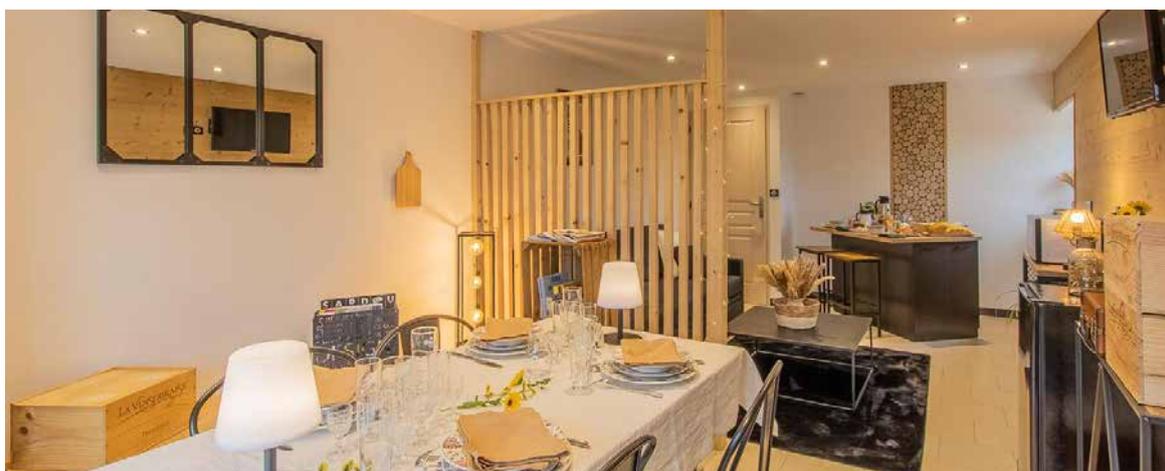
Afin de pouvoir en justifier le respect auprès de l'administration fiscale en cas de contrôle, voire d'en faire un outil de gestion financière de son activité (suivi comptable, surveillance du franchissement des seuils, réflexion autour d'une éventuelle option pour

le régime réel...) il est utile de rappeler que ce régime particulièrement allégé en termes de formalités (dispense de la production d'un bilan et d'un compte de résultat) nécessite de respecter les obligations fixées à l'article 50-0 du code général des impôts et précisées par le Bulletin officiel des impôts :

- Un **livre-journal des recettes** servi au jour le jour et présentant le détail de leurs recettes professionnelles, appuyé des factures et de toutes autres pièces justificatives. Ce document est servi chronologiquement et comporte des pages numérotées sur lesquelles est inscrit, sans blanc ni rature, le montant des recettes suivant leur date d'encaissement, en distinguant les règlements en espèces des autres modes de règlement et en indiquant les références des pièces justificatives. Le montant des opérations inscrites sur le livre est totalisé à la fin du trimestre et de l'année.
- Un **registre des achats** récapitulé par année, présentant le détail des achats effectués au titre de l'activité.



LOI LE MEUR : LES POINTS CLÉS



La loi Le Meur par le menu

La loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 dite "Loi Le Meur" (JO du 20 novembre 2024) vise à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale.

Le législateur a jugé nécessaire de renforcer l'encadrement juridique et fiscal de la location touristique et a mis en place des mesures pour concilier l'attractivité économique des locations meublées touristiques avec la nécessité de garantir l'accès au logement.

Après un parcours législatif mouvementé, marqué notamment par la dissolution de l'Assemblée nationale, la proposition de loi transpartisane portée par les députés Annaïg Le Meur et Iñaki Echaniz a finalement été adoptée.

Article 1 :

Transparence et centralisation des déclarations

- Toute personne louant un meublé de tourisme doit, avant la location, faire une **déclaration en personne** auprès d'un **téléservice national**. Ce téléservice est géré par un organisme public.
- Cette déclaration doit indiquer si le logement constitue la **résidence principale** du loueur. Si c'est le cas, le loueur doit apporter la preuve de ce statut dans la déclaration.
- Après la soumission de la déclaration, un **avis de réception électronique** est immédiatement délivré, incluant un **numéro de déclaration**.
- Les informations et justificatifs sont mis à disposition sans délai à la commune où est situé le meublé de tourisme, ainsi qu'à l'EPCI compétent, et à la Collectivité de Corse pour les logements en Corse. Cela renforce le contrôle local des activités de location touristique.
- Le loueur est tenu de **mettre à jour sa déclaration** en cas de changements dans les informations fournies. Il doit également **renouveler sa déclaration** périodiquement, selon un délai fixé par décret.



LOI LE MEUR

- Un décret déterminera les informations et justificatifs nécessaires, notamment la production d'un **avis d'imposition sur le revenu** avec l'adresse du meublé comme lieu d'imposition. Cette pièce atteste que le logement est bien la résidence principale, si applicable.
- Ces pièces justificatives permettent aux communes de vérifier le respect des **règles locales de location** dans le cadre du code de la construction et de l'habitation.
- **Le maire a le pouvoir de suspendre la validité d'un numéro de déclaration et d'ordonner aux plateformes numériques** de location de retirer ou désactiver l'accès à l'annonce si le logement est concerné par un **arrêté de mise en sécurité ou de traitement de l'insalubrité**. Cette mesure cible les logements jugés dangereux ou insalubres.

Ces modifications doivent **entrer en vigueur à une date fixée par décret** et, au plus tard, le 20 mai 2026.

Article 2 :

Arrêté de mise en sécurité ou d'insalubrité

- Lorsque le logement, identifié comme meublé de tourisme conformément au code du tourisme, est concerné par un **arrêté de mise en sécurité ou d'insalubrité**, les sommes dues pour la location cessent d'être exigibles à compter du jour suivant l'envoi de la notification de cet arrêté ou de son affichage à la mairie et sur la façade de l'immeuble.
- Cette suspension des paiements **reste en vigueur jusqu'au jour suivant l'envoi de la notification** ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée, qui atteste de la résolution des problèmes de sécurité ou d'insalubrité.
- Toute somme perçue après l'entrée en vigueur de l'arrêté **est considérée comme indue** et doit être restituée au locataire par le propriétaire, l'exploitant ou toute personne ayant mis le logement à disposition.

Article 3 :

Exigences de performance énergétique

- Les meublés de tourisme doivent respecter les **niveaux de performance énergétique d'un logement décent**. Si le meublé de tourisme constitue la résidence principale du loueur, il est exempté de cette exigence.
- Le maire peut, à tout moment, demander au propriétaire d'un meublé de tourisme de lui fournir un **diagnostic de performance énergétique** valide dans un délai de deux mois.
- Si le propriétaire ne transmet pas ce diagnostic dans le délai imparti, il est passible d'une **astreinte administrative de 100 € par jour de retard**, recouvrée au bénéfice de la commune.
- Si un meublé de tourisme ne respecte pas les niveaux de performance énergétique exigés, le propriétaire peut être condamné à une **amende administrative pouvant atteindre 5 000 € par logement concerné**.
- Cette amende est également perçue au profit de la commune. Le propriétaire a cependant le droit de présenter ses observations écrites dans un délai d'un mois avant la sanction.





LOI LE MEUR



- Les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le **1^{er} janvier 2024** (ndr : au vu du rédactionnel de la présente loi, elles concerneraient a priori les hébergements situés dans des communes n'ayant pas mis en place de procédure de changement d'usage).
- Dans les communes ayant mis en place une procédure de changement d'usage, à compter du **21/11/2024**, les propriétaires souhaitant louer des logements comme meublés de tourisme doivent présenter un DPE valide pour obtenir l'autorisation préalable. Ce diagnostic doit montrer que le logement se situe dans les **classes de performance énergétique A à E**. A partir du **1^{er} janvier 2024**, les exigences seront renforcées pour ne permettre que les logements classés entre A et D. Cela est applicable **uniquement en France métropolitaine**, excluant donc les territoires d'outre-mer.

Article 4 :

Limitation de la durée de location

- À compter du **1^{er} janvier 2025**, les communes peuvent, **par délibération motivée**, réduire la limite maximale annuelle de location pour un meublé de tourisme (en résidence principale) de 120 jours à un maximum de **90 jours**.
- Le pouvoir des communes pour sanctionner les infractions est renforcé et le montant maximum de l'amende **s'élève à 10 000 €**.
- Par ailleurs, les locaux qui ne sont pas à usage d'habitation peuvent être également soumis à une autorisation de location sur décision des communes ayant mis en place une procédure d'enregistrement.
- L'article 4 précise également les sanctions afférentes à divers autres manquements, notamment :

Toute personne fournissant des informations inexactes ou utilisant un faux numéro de déclaration est passible d'une amende administrative pouvant atteindre 20 000 €, prononcée par la commune.

Toute personne ne respectant pas les obligations relatives à la suspension des numéros de déclaration pour des logements dangereux ou insalubres est passible d'une amende civile pouvant atteindre 50 000 € par logement.

Article 5 :

Limiter le changement d'usage

- La liste des communes où ces règles s'appliquent sera précisée par décret. Les communes peuvent **exiger une autorisation avant de changer l'usage** de certains logements pour garantir qu'ils restent à usage d'habitation.
- Les règles sont renforcées pour définir précisément quand un logement est considéré comme étant à usage d'habitation.
- Les **locations de courte durée** sont clarifiées comme étant des meublés de tourisme, sous des règles spécifiques.



LOI LE MEUR

- **Les règles s'appliquent aussi aux entreprises** qui louent des logements en tant que meublés de tourisme. Les sanctions pour infractions sont doublées (de 50 000 à 100 000 €).
- Les communes peuvent limiter le nombre d'autorisations temporaires de changement d'usage dans certaines zones. Cette décision doit être motivée si l'offre de logements est insuffisante pour les résidents.
- Une amende est introduite, pouvant atteindre 100 000 € par logement, **pour ceux qui facilitent la transformation illégale de logements**.
- Certaines zones peuvent réserver les nouvelles constructions pour les résidences principales, limitant les résidences secondaires.
- En Corse, certaines nouvelles constructions peuvent être réservées aux résidences principales dans des zones précises.
- Les maires peuvent fixer un délai de mise en demeure pour les logements non utilisés comme résidences principales avant de résilier le bail.
- Un bail peut être résilié si un logement soumis à l'obligation d'être une résidence principale est utilisé pour d'autres usages.

Article 6 :

Règlement de copropriété

- Les règlements de copropriété établis à compter du 1^{er} janvier 2025 devront indiquer **explicitement si la location de meublés de tourisme (locations de courte durée comme Airbnb) est autorisée** ou interdite dans la copropriété.
- Les copropriétés pourront modifier leur règlement en vigueur pour interdire la location de logements non utilisés comme résidences principales en meublés de tourisme, mais uniquement si leur règlement interdit déjà toute activité commerciale dans les lots résidentiels.

Article 7 :

Fiscalité BIC des meublés de tourisme

- Le régime micro-BIC est aménagé concernant les seuils d'application et les abattements forfaitaires pour charges applicables aux meublés touristiques.
- L'abattement dont bénéficient les propriétaires de meublés de tourisme classés et de chambres d'hôtes descend de **71% à 50%**, avec un **plafond** abaissé à 77 700 € (contre 188 700 € avant). Pour les meublés de tourisme **non classés**, l'abattement passe de **50% à 30%** avec un plafond à 15 000 € (contre 77 700 €).
- Les nouvelles règles s'appliquent aux revenus perçus dès le **01/01/2025**.
- Pour les revenus perçus en 2024, le régime antérieur à la loi de finances pour 2024 continuera de s'appliquer une dernière fois (**188 700 € et 71% pour les classés, 77 700 € et 50% pour les non classés**). Corrélativement, la disposition spécifique dite des "92%" bénéficiant en 2024 (pour l'imposition des revenus locatifs de 2023) à certains loueurs situés en zones B2 et C est abrogée.

Article 8 :

Syndic de copropriété

- Lorsqu'un appartement en copropriété est déclaré en tant que meublé de tourisme, le copropriétaire, ou le locataire s'il est autorisé, **doit en informer le syndic de copropriété**.
- Le **syndic doit ajouter un point d'information à l'ordre du jour** de la prochaine assemblée générale relatif à l'activité de location touristique exercée dans la copropriété.



OUI À UNE MARQUE RESPONSABLE

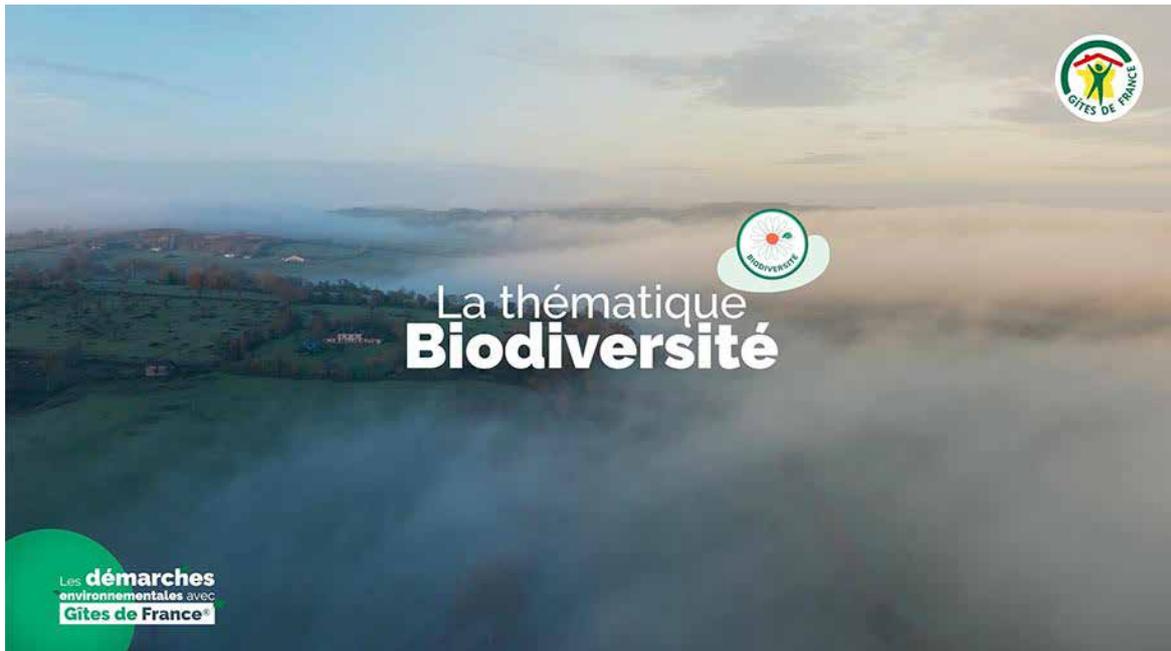


© iStock | Anna Stills





NOS VIDÉOS "DÉVELOPPEMENT DURABLE"



Découvrez et partagez nos vidéos sur le développement durable !

Depuis 70 ans, Gîtes de France® s'engage à promouvoir un tourisme responsable et durable et fait de ses priorités le respect de l'environnement et la préservation de nos territoires.

Nous avons réalisé une série de vidéos mettant en lumière :

- Les actions concrètes des propriétaires engagés pour préserver la biodiversité et réduire leur empreinte écologique.
- Des pratiques inspirantes et accessibles qui allient confort et respect de la planète.
- Le rôle clé de Gîtes de France® dans la valorisation des territoires à travers le prisme du développement durable.

Ces vidéos permettent de :

- Sensibiliser nos clients à l'importance du tourisme durable.
- Valoriser les initiatives locales et les engagements environnementaux des membres du réseau.
- Renforcer l'image positive de Gîtes de France® en tant qu'acteur responsable et engagé.





NOS VIDÉOS "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

En mettant en avant les qualifications et thématiques environnementales Gîtes de France® : Gîte Panda, Biodiversité, écogestes, Écogîte®.

Elles transmettent un message puissant : voyager autrement est possible, tout en soutenant nos territoires et nos communautés.

Elles seront diffusées sur le site et les réseaux sociaux de la Marque.



● BIODIVERSITÉ
> LIEN VERS LA VIDÉO

Rejoignez-nous dans cette démarche et faites rayonner le tourisme durable avec Gîtes de France® en partageant ces vidéos.



● ÉCOGESTES
> LIEN VERS LA VIDÉO

Pour accéder aux vidéos :



● GÎTE PANDA
> LIEN VERS LA VIDÉO



● ÉCOGÎTE
> LIEN VERS LA VIDÉO

Ensemble, participons à la construction d'un avenir plus vert !



CHALLENGE "METS TES BASKETS"

21 000 euros récoltés lors du challenge "Mets tes Baskets" !

À l'occasion de la 28^e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), qui s'est tenue du 18 au 24 novembre 2024, le réseau Gîtes de France® a participé à une mobilisation solidaire et sportive en faveur de l'association ELA, Association Européenne contre les Leucodystrophies.

Grâce à son engagement et à sa générosité, le réseau a réussi à réunir la somme de 21 000 €.

La marche, un moteur solidaire !

Pendant une semaine, les membres du réseau se sont engagés partout en France à réaliser un maximum de pas dans le cadre de l'opération "Gîtes de France® met ses baskets avec ELA".

Notre objectif était de faire mieux que l'an passé, soit plus de 12 229 742 pas, et c'est un **pari gagné** avec **19 218 534** pas ! Votre enthousiasme et votre engagement ont été au rendez-vous, et nous tenons à tous vous remercier pour votre participation.



En quelques chiffres, le challenge ELA, c'était quoi ?

Ensemble, nous avons parcouru 19 218 534 pas, ce qui correspond à environ 14 991 km. Saviez-vous que cela représente une fois le tour de l'Europe ? L'Union européenne possède, 14 647 km de frontières terrestres qu'elle partage avec 21 états. Avec vos efforts, nous avons symboliquement dépassé ces frontières, témoignant de notre capacité à aller au-delà de toutes les limites pour soutenir une belle cause.

Photo : cérémonie de remise de chèque tenue le 18 décembre 2024 à la Fédération Nationale Gîtes de France®.
À gauche : Crystelle Cottart, présidente de l'association ELA ; à droite Yann Laurain, responsable du pôle sensibilisation et développement ELA.

Photo : © DR



CHALLENGE "METS TES BASKETS"



Mets tes baskets!
et bats la maladie
ELA

Une collecte réussie :

Grâce à cette mobilisation, le réseau Gîtes de France® a remis un chèque de 21 000 € à l'association ELA lors d'une cérémonie tenue le 18 décembre 2024 à la Fédération. Crystelle Cottart, présidente de l'association, et Yann Laurain, responsable du pôle sensibilisation et développement, étaient présents pour recevoir notre contribution. Les fonds collectés serviront à financer la recherche sur les leucodystrophies et à améliorer la vie des familles concernées par ces maladies rares.

Une sensibilisation à l'accessibilité :

L'opération s'inscrit également dans une volonté plus large de sensibiliser à l'accessibilité et à l'inclusion dans le domaine de l'hébergement touristique, un engagement qui nous est cher.

Nous souhaitons adresser un immense merci à tous les participants pour leur engagement. Cet événement dépasse largement le cadre d'un simple challenge. Il s'agit d'un rappel fort de l'importance de rester actifs et solidaires. Ensemble, nous avons prouvé que, pas à pas, nous pouvons soutenir des causes nobles et faire une différence.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus ambitieuse. Continuons à marcher ensemble pour faire avancer la recherche et l'inclusion !



SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES

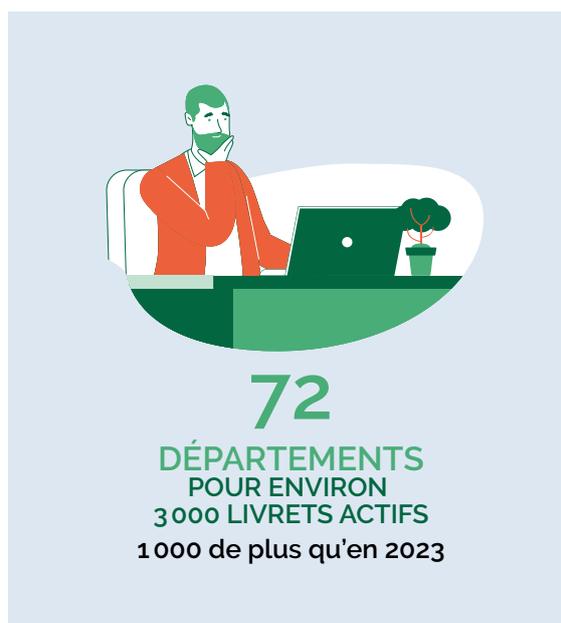


© Adobe Stock | Perfectlab





LIVRET D'ACCUEIL NUMÉRIQUE



Livret d'accueil numérique en 2024

En 2024, ce sont 17 ateliers qui ont réuni plus de 1 000 propriétaires.

Vous souhaitez offrir une expérience unique et moderne à vos clients ? Participez à nos ateliers de sensibilisation dédiés à la création et à l'utilisation du livret d'accueil numérique Gîtes de France®.

Pourquoi un livret d'accueil numérique ?

Avec l'évolution des attentes des voyageurs, un livret d'accueil numérique permet :

- D'offrir un service moderne : Informations accessibles 24/7 sur smartphone, tablette ou ordinateur.
- De faciliter l'organisation : Centraliser les consignes, recommandations locales et informations pratiques.
- De réduire l'impact environnemental : Moins de papier, plus d'interactivité !

Ce que vous découvrirez dans cet atelier :

Les avantages d'un livret numérique pour les clients.

Comment structurer efficacement votre livret pour répondre aux besoins des vacanciers ?

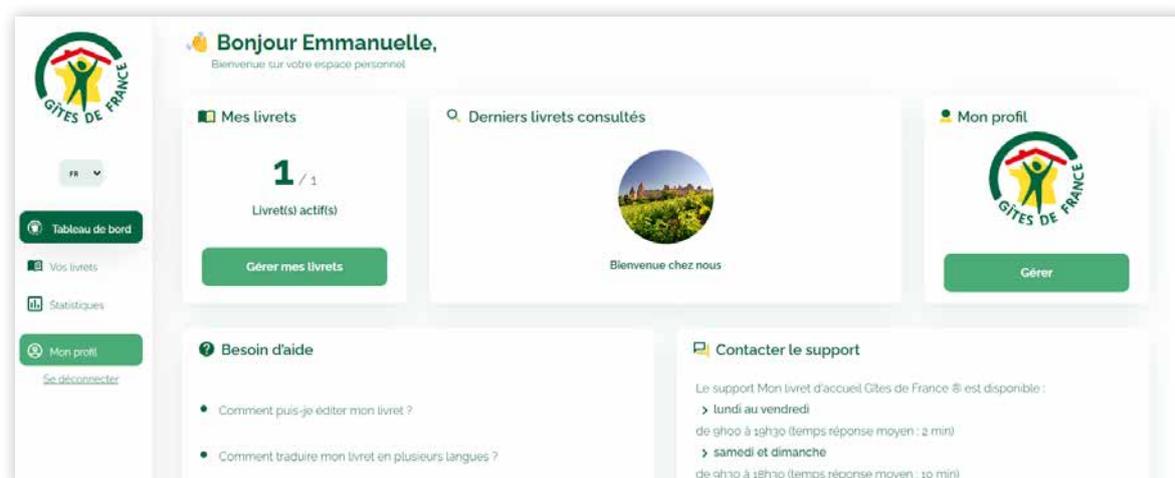
Les outils simples et pratiques pour créer et personnaliser le livret (démonstration incluse).

Des exemples concrets et inspirants d'autres propriétaires Gîtes de France®.





LIVRET D'ACCUEIL NUMÉRIQUE



Pour qui ?

Cet atelier s'adresse à tous les propriétaires Gîtes de France®, qu'ils soient novices ou déjà initiés au livret d'accueil numérique.

Comment ?

En s'inscrivant sur le lien suivant :

● JE M'INSCRIS
> À L'ATELIER LIVRET D'ACCUEIL
NUMÉRIQUE.

Dates des ateliers :

- LE 13 FÉVRIER 2025
> À 9H30
- LE 27 FÉVRIER 2025
> À 9H30
- LE 13 MARS 2025
> À 9H30
- LE 03 AVRIL 2025
> À 9H30



FORMATION PERMIS D'EXPLOITATION



Formation permis d'exploiter

L'Académie Gîtes de France® vous propose une formation sur le permis d'exploiter :

Pour :

- Comprendre les enjeux de la réglementation et ses impacts en termes de responsabilité civile et pénale
- Connaître les obligations de l'exploitant d'un débit de boissons : affichage, terrasses, vidéosurveillance...
- Comprendre les enjeux de santé publique : alcool, tabac, stupéfiants...

Elle est obligatoire pour les exploitants actuels ou en cours de création de chambres d'hôtes souhaitant vendre de l'alcool à l'occasion des services de tables d'hôtes.



La formation aborde le cadre législatif et réglementaire :

- Conditions d'ouverture d'un débit de boissons ou d'un restaurant.
- Obligations d'exploitation (prévention...)
- Autres obligations (discrimination, sécurité et incendie...)
- Réglementation locale spécifique (horaire d'ouverture et de fermeture, réglementation sanitaire...)

Pour vous inscrire auprès de notre partenaire :

● "FORMATION PERMIS D'EXPLOITER"



À LA RENCONTRE DES CLIENTS



© iStock | Artfoliophoto





PARTENARIAT CSE DES ENTREPRISES



Ce partenariat gratuit permet aux salariés de bénéficier de tarifs préférentiels toute l'année sur un large choix d'hébergements consultables et réservables via notre site Gîtes de France® dédié aux CSE et accessible par des codes de connexion spécifiques à chaque CSE.

Ce sont les agences départementales de notre réseau qui font remonter leur offre sur ce site.

Les salariés ont ainsi accès à une offre exclusive et de qualité sur toute la France, y compris la Guadeloupe et la Réunion.

Partenariat avec les Comités Sociaux Économiques (CSE) des entreprises

Afin de diversifier sa clientèle et séduire de nouveaux vacanciers, Gîtes de France® propose depuis 2014, un partenariat aux Comités Sociaux Économiques (anciens Comités d'Entreprises) qui recherchent pour leurs salariés ou adhérents, sur le territoire national, des séjours authentiques, axés sur la découverte du patrimoine local, la convivialité et le respect de l'environnement, valeurs fortes représentées par notre marque.

1 150 CSE

**SOIT 4 MILLIONS
DE SALARIÉS**

ont choisi de nous
faire confiance

À ce jour, 1 150 CSE (soit près de 4 millions de salariés) ont choisi de nous faire confiance.

On retrouve de grandes entreprises comme Aéroports De Paris, Airbus, Orange, Danone, Naval Group, Michelin, IBM, Bosch, TF1 mais également des inter-CSE, ou des structures plus petites comme des COS ou des entreprises locales.

Un accueil et un accompagnement personnalisés sont proposés à chaque partenaire et à ses salariés au sein de notre réseau.



CALENDRIER DE L'AVENT INSTAGRAM



Un Noël féérique avec le calendrier de l'Avent Gîtes de France® sur Instagram

Pour les fêtes de fin d'année 2024, Gîtes de France® a illuminé les réseaux sociaux avec son calendrier de l'Avent sur Instagram, qui s'est déroulé du 1^{er} au 25 décembre.

Chaque jour, une publication spéciale a offert à notre communauté l'opportunité de remporter l'une des **25 cartes cadeau de 100 €**, parfaites pour s'offrir ou offrir une escapade dans nos hébergements.

Cette animation digitale a permis de mettre en avant nos valeurs d'authenticité et de partage tout en engageant

nos abonnés autour d'un jeu ludique et festif. Chaque publication quotidienne a su capter l'attention et susciter l'engouement, renforçant notre lien avec nos vacanciers avec près de 400 participants chaque jour !

Ce concours a également été une belle opportunité de valoriser nos cartes cadeau en période de Noël, en montrant la diversité et la qualité de notre offre. Grâce à ce dispositif, nous avons invité notre communauté à rêver de leurs prochaines escapades, qu'elles soient hivernales ou estivales dans des gîtes de capacité variée ou des chambres d'hôtes.

L'événement a marqué un temps fort de notre communication sur les réseaux sociaux, reflétant l'image chaleureuse et conviviale de notre marque. Il a aussi été un succès grâce à la mobilisation et à la créativité des équipes, qui ont permis de faire rayonner Gîtes de France® tout au long de ce mois de décembre.

Merci à tous ceux qui ont contribué à cet événement, et bravo pour avoir apporté une dose de magie quotidienne à notre communauté en cette fin d'année !





PLAN DE COMMUNICATION 2025



2025 : un plan de communication ambitieux au service de nos valeurs et de nos destinations

Pour Gîtes de France®, l'année 2025 sera placée sous le signe de l'innovation et de la complémentarité en matière de communication. Notre objectif ? Promouvoir nos destinations et nos valeurs tout en touchant une audience toujours plus large et diversifiée. Découvrez les grandes lignes de notre stratégie.

1/ Les réseaux sociaux, inspirer et fédérer :

Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Pinterest) resteront un pilier essentiel pour notre communication. En partageant des contenus inspirants sur nos destinations et nos valeurs humaines, nous continuerons à engager une communauté fidèle et à attirer de nouveaux publics. Chaque post, chaque story est pensé pour valoriser vos hébergements et raconter les histoires uniques qui les entourent.

2/ La saison 2 du programme court "Suivez le Guide" sur M6, tous les dimanches vers 14 h 30 :

Après le succès de la première saison, nous renouvelons notre présence sur M6 avec une seconde édition du programme court "Suivez le Guide". Ce rendez-vous télévisé permettra de révéler de nouvelles destinations Gîtes de France® et de mettre



PLAN DE COMMUNICATION 2025



en lumière les histoires authentiques qui font la richesse de notre réseau : les vôtres.

3/ **L'affichage grand public, un impact fort dès le début de l'année :**

Dès les premiers mois de 2025, des campagnes d'affichage percutantes viendront toucher un large public dans les plus grandes gares aux quatre coins de France, ainsi que pendant les vacances de la Toussaint. Nouveauté de cette année, une campagne en février dans le métro Parisien.

© iStock | Directphotoorg

4/ **La radio, fidéliser et séduire :**

Nous renforçons également notre présence sur les ondes. Du sponsoring en mars et octobre de l'émission "Carnets de Campagne" sur France Inter et une campagne en mars sur l'ensemble des radios locales de France Bleu. En combinant des messages engageants à des créneaux stratégiques, nous visons à fidéliser notre cible historique tout en attirant une nouvelle génération de porteurs de projet prêts à rejoindre notre grande famille.

5/ **Un partenariat avec "Le Guide Ultime", cap sur une audience jeune et connectée :**

Pour élargir notre rayonnement auprès d'une audience jeune et connectée, nous collaborons avec **Le Guide Ultime**. Ce partenariat nous permettra de proposer des contenus modernes et inspirants, parfaitement alignés avec les aspirations d'un public en quête d'expériences uniques et authentiques.

En 2025, année de nos 70 ans, nous continuerons à faire de Gîtes de France® une marque forte, inspirante et résolument humaine.





À LA DÉCOUVERTE DE NOS TERRITOIRES



Cerf devant le château de Chambord • Loir-et-Cher
© F. Forget





CHÂTEAU DE CHAMBORD



Chambord : le rêve de la Renaissance au cœur de la Sologne

Joyau de la Renaissance française, le château de Chambord s'impose comme un chef-d'œuvre architectural niché en pleine Sologne.

Construit sur l'ordre de François I^{er}, il reflète l'ambition et la passion d'un roi pour l'art et la grandeur. Aujourd'hui, Chambord fascine par sa splendeur et son engagement envers la préservation du patrimoine culturel et naturel.

Un chef-d'œuvre visionnaire né en un temps record :

Imaginé par François I^{er} comme un symbole de puissance, Chambord n'a jamais été conçu pour devenir une résidence permanente. Ce palais monumental avait pour vocation d'impressionner les visiteurs par son audace architecturale. Inspiré des traditions médiévales et des innovations de la Renaissance, le château se distingue par son célèbre escalier à double révolution, que certains attribuent à Léonard de Vinci. Cette prouesse technique permet à deux personnes de monter et descendre sans jamais se croiser, un exploit symbolisant l'ingéniosité de l'époque.

Ce chantier titanesque, qui mobilisa jusqu'à 1800 ouvriers, fut achevé en un temps record pour l'époque : seulement 15 ans furent nécessaires pour édifier cette merveille. Les pierres,



CHÂTEAU DE CHAMBORD



extraites des carrières de Tours, furent transportées par bateaux jusqu'au port de Saint-Dyé-sur-Loire, une logistique impressionnante pour le XVI^e siècle. Dès son achèvement, Chambord attira l'attention des plus grands. Charles Quint, rival de François I^{er}, visita le château en 1539 et fut ébloui par sa splendeur. Plus tard, Louis XIV y séjourna à plusieurs reprises, marquant l'histoire des lieux avec la première représentation du Bourgeois Gentilhomme de Molière.

Un lieu vivant, entre art et nature :

Aujourd'hui, Chambord ne se limite pas à la préservation de son glorieux passé. Il est aussi un lieu où l'art et la culture continuent de s'épanouir. Chaque année, des expositions mettent en lumière l'esprit de la Renaissance. En 2024, l'exposition Botticelli : deux madones à Chambord invite les visiteurs à admirer deux versions de La Vierge à l'Enfant, issues de l'atelier du célèbre maître florentin.





CHÂTEAU DE CHAMBORD



Ces œuvres, exposées dans la chapelle, rappellent l'influence de l'art italien ramené en France par François I^{er}. Le domaine de Chambord, avec ses 5 440 hectares de forêt, est également un écrin de biodiversité. Plus grand parc forestier clos d'Europe, il abrite cerfs, sangliers et oiseaux rares. Conscient des enjeux environnementaux, le château s'engage dans une démarche écologique avec des jardins respectueux de la nature et la production de son propre miel, symboles d'un patrimoine en harmonie avec son environnement.

Noël à Chambord, une parenthèse enchantée :

Chaque année, Chambord se pare de lumières pour célébrer Noël dans une ambiance féérique. Les couloirs du château, décorés avec soin, accueillent petits et grands pour des ateliers créatifs, des contes et des spectacles. Cette atmosphère magique, renforcée par des décorations issues du domaine, offre une expérience inoubliable dans le cadre majestueux de la Renaissance. Respectueux de l'environnement, l'éclairage et les mises en scène soulignent la beauté naturelle et historique des lieux, plongeant les visiteurs dans une féerie intemporelle.

Avec son architecture spectaculaire et son engagement pour l'art et la nature, Chambord demeure un symbole intemporel de la grandeur française, prêt à émerveiller les générations futures.

Pour en savoir plus :

● **DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD**
> WWW.CHAMBORD.ORG

Autrice de l'article : **Peggy Boutin**
Directrice Gîtes de France®
Loir-et-Cher et Indre-et-Loire





LE COIN DES EXPERTS



Photo : © Pexels | Eren Yikarbaba





PROTÉGER LA FAUNE LOCALE



Protéger la faune locale pendant les mois d'hiver, gestes simples et efficaces

L'hiver est une période critique pour la faune locale. En tant que propriétaire, vous avez la possibilité de jouer un rôle essentiel dans la protection des espèces qui vivent autour de vos propriétés.

Voici quelques gestes simples et efficaces pour aider la faune locale à passer l'hiver en toute sécurité.



Créer des abris pour la faune :

L'une des premières étapes pour aider la faune locale est de lui fournir des abris. Les oiseaux, les hérissons, et d'autres petits mammifères ont besoin de refuges pour se protéger du froid.

Installez des nichoirs pour les oiseaux et des abris spécifiques pour les hérissons dans votre jardin. Vous pouvez aussi laisser des tas de bois ou de feuilles dans un coin tranquille de votre propriété. Ces simples structures offrent un abri précieux pendant les mois les plus froids. Une multitude de tutos sont disponibles sur internet pour vous aider à concevoir ces abris.



PROTÉGER LA FAUNE LOCALE



Nourrir les animaux de manière appropriée :

La nourriture est souvent rare pendant l'hiver. Installer des mangeoires à oiseaux remplies de graines variées, de noix, et de suif est une excellente manière de soutenir les oiseaux locaux. Cependant, il est crucial de ne pas suralimenter ou nourrir de manière inappropriée. Par exemple, évitez de donner du lait aux hérissons, car cela peut leur être nocif. Préférez plutôt des croquettes pour chats, qui constituent une bonne alternative.

Protéger les points d'eau :

L'eau est une ressource vitale, même en hiver. Assurez-vous que les points d'eau de votre propriété ne gèlent pas complètement. Vous pouvez utiliser des dispositifs anti-gel pour maintenir une petite zone d'eau accessible. Cela aidera les oiseaux et les autres animaux à s'hydrater malgré les températures basses.



PROTÉGER LA FAUNE LOCALE



Sensibiliser vos vacanciers :

En tant que propriétaire de gîte, vous avez l'opportunité de sensibiliser vos visiteurs à l'importance de la protection de la faune locale. Fournissez des informations sur les bonnes pratiques à adopter pendant l'hiver, comme ne pas déranger les animaux en hibernation ou ne pas laisser de déchets qui pourraient les attirer et les mettre en danger.

Limiter l'utilisation de pesticides et de produits chimiques :

Les pesticides et autres produits chimiques peuvent être extrêmement dangereux pour la faune locale, surtout en hiver lorsque les ressources sont limitées. Optez pour des méthodes de jardinage biologique et évitez les produits toxiques. Cela contribuera non seulement à la protection des animaux mais aussi à la santé globale de l'écosystème de votre propriété.

Conclusion :

Protéger la faune locale pendant l'hiver est un engagement simple mais essentiel. En prenant des mesures comme créer des abris, nourrir de manière appropriée, protéger les points d'eau, limiter les produits chimiques et sensibiliser vos vacanciers, vous contribuez à la préservation de l'écosystème local. Ces gestes, en plus d'aider la faune, enrichissent l'expérience de vos visiteurs qui apprécieront votre engagement pour l'environnement. Ensemble, faisons de chaque séjour chez Gîtes de France® une occasion de protéger et de célébrer la nature.



ACCUEIL DES ANIMAUX



Pourquoi accueillir des animaux dans nos hébergements ?

Vous êtes de plus en plus nombreux à envisager l'idée d'accepter des animaux de compagnie dans vos hébergements. Si l'idée peut paraître déroutante pour certains, elle présente pourtant de nombreux avantages. Voici quelques raisons d'adopter cette pratique.

1/ Attirer une clientèle plus large :

Aujourd'hui, de nombreux voyageurs ne souhaitent pas se séparer de leurs animaux de compagnie lorsqu'ils partent en vacances. Pour eux, trouver un hébergement qui accepte les animaux est essentiel. En ouvrant les

portes de votre location aux animaux, vous vous démarquez de la concurrence et attirez ainsi une clientèle plus large.

2/ Des clients fidèles et satisfaits :

Les voyageurs sont généralement plus loyaux envers les établissements qui leur offrent un cadre adapté. Un hébergement qui accepte les animaux peut ainsi renforcer sa réputation.





ACCUEIL DES ANIMAUX



tion et fidéliser cette clientèle spécifique. Les avis en ligne, souvent élogieux, peuvent également générer davantage de réservations.

3/ **Créer une atmosphère plus accueillante :**

Accepter les animaux peut également permettre de créer une atmosphère plus détendue et conviviale. Les propriétaires qui ouvrent leurs portes aux animaux montrent une attitude bienveillante, ce qui peut rendre l'expérience encore plus agréable pour les voyageurs.

4/ **Des conditions à définir pour garantir la tranquillité :**

Il est important de définir des règles claires concernant l'accueil des animaux, pour assurer que tout se passe dans de bonnes conditions pour vous, comme pour les animaux. Cela peut inclure la taille des animaux acceptés, les conditions sanitaires ou encore les espaces extérieurs disponibles. La gestion de ces aspects permet de prévenir toute situation désagréable, tout en offrant un cadre adapté et sécurisé pour les animaux et leurs propriétaires.

5/ **Un hébergement plus adapté aux animaux, un atout supplémentaire :**

Pour attirer davantage de clients, les propriétaires peuvent investir dans des aménagements spécifiques qui rendent la location plus accueillante pour les animaux. Par exemple, des équipements pour animaux (comme des gamelles) et des informations sur les endroits où se promener avec des animaux peuvent ajouter une valeur à l'offre.

En conclusion, accueillir des animaux dans nos hébergements présente de nombreux avantages, tant pour les propriétaires que pour les voyageurs. Cela permet d'attirer une clientèle plus large, cette démarche favorise également la fidélité des clients et peut renforcer la réputation des hébergements grâce à des avis positifs. Cependant, il est essentiel de mettre en place des règles claires pour garantir un environnement harmonieux et sécurisé.



Côté Gîtes

LE JOURNAL
DES PROPRIÉTAIRES
Gîtes de France®

JANVIER 2025

www.gites-de-france.com

